

## COMMUNIQUE DE PRESSE



### Les pompiers-ambulanciers désormais au centre de la Cité

06 juillet 2016, Bruxelles

**La Secrétaire d'Etat à la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente, Cécile Jodogne a présenté ce matin le nouveau poste avancé (PASI) du SIAMU. Située sur le site de la Cité Administrative, la caserne "Cité" permet d'assurer une meilleure protection de la zone Pentagone, Saint-Josse, Schaerbeek-Est et le quartier européen.**

L'ouverture d'une nouvelle caserne fait partie d'un des objectifs établis dans la note d'orientation 2014-2019 de la secrétaire d'Etat Cécile Jodogne. Il y est en effet prévu d'améliorer la couverture de la Région par le service d'incendie et d'aide médicale urgente. La caserne Cité se situe à l'intérieur du pentagone que forment les grands boulevards bruxellois et dont le passage est peu aisé pour les véhicules de secours (en raison de de leur congestion). Les effets sur la distribution des interventions seront directement perceptibles dans la zone de l'hyper-centre, particulièrement sensible en matière d'incendie en raison de son bâti ancien et très dense, et des problèmes récurrents en matière de congestion automobile ainsi que dans le quartier européen.

A titre d'exemples, des gains de temps non-négligeables seront perceptibles en cas d'incendie ou de catastrophe sur des lieux emblématiques tels que la Grand-Place de Bruxelles, les Beaux-Arts ou le quartier Schuman :

- Grand-Place : on gagne une minute entre la caserne de l'Héliport et la caserne Cité (passant de 3 à 2 min).
- Beaux-Arts : On gagne 4 à 5 min entre la caserne de l'Héliport et la caserne Cité (passant de 5 à moins d'une minute).
- Institutions européenne (Schuman) : on gagne 3 minute entre la caserne de l'Héliport et la caserne Cité (passant de 6 à 3 min).

*« En cas d'urgence, il faut minimiser autant que possible les délais d'intervention. Du point de vue humain, la survie des victimes ou la gravité de leur état de santé est en jeu ! L'arrivée précoce sur les lieux d'un incendie, d'une inondation, d'une fuite de gaz ou de toute autre catastrophe, est d'une importance cruciale »,* estime la secrétaire d'Etat Cécile Jodogne.

*D'ajouter qu'« une étude est en cours afin d'analyser l'ensemble du réseau régional. La recherche du lieu d'implantation optimal d'une caserne est liée au souci de maximiser la couverture de la ville par les secours. Cela se mesure au temps nécessaire pour secourir les populations. L'ouverture de la Caserne Cité, au sein du Pentagone, est une première étape avant le projet d'acquisition d'un nouveau terrain qui accueillerait une caserne pour couvrir encore mieux le sud-ouest de Bruxelles ».*

D'une capacité de neuf personnes (hommes/femmes), la caserne dispose d'une auto-pompe, d'une auto-échelle et de deux ambulances. La caserne accueille par ailleurs une toute nouvelle auto-échelle à 4 roues directrices qui permet une meilleure circulation sur les voiries étroites du centre-ville. Grâce à ce système, les manœuvres et les changements de direction deviennent plus réactifs et la tenue de route et la stabilité sont améliorés.

La surface totale du bâtiment est de +- 300 m2 de garages et de 750 m2 de locaux. Les différents aménagements ont coûté 945.000 euros.

**Contact Secrétaire d'Etat Cécile Jodogne :** [jdemot@gov.brussels](mailto:jdemot@gov.brussels) – 0475/764.793

**Contact SIAMU:** [malika.abbad@firebru.irisnet.be](mailto:malika.abbad@firebru.irisnet.be) – 0486/035.111